

29 septembre 2009

09.387

Question Blaise Courvoisier

Lutte contre le travail au noir

A Neuchâtel, a eu lieu dernièrement une grande conférence sur la problématique du travail au noir, ses causes multifactorielles et ses conséquences tant pour le travailleur lui-même que pour l'Etat qui y perd une manne fiscale importante ainsi que pour les assurances sociales.

Le Conseil d'Etat envisage-t-il de défiscaliser, tout ou partiellement, les activités de proximité très pourvoyeuses de travail au noir, telles que l'entretien des logements, des jardins, la garde des enfants ou des personnes âgées? Le ménage privé serait alors considéré comme un employeur en tant que tel et pourrait ainsi déduire de son revenu les charges entraînées par l'emploi découlant de ces activités de proximité, comme cela se fait en France, par exemple.

Cosignataire: R. Clottu.